COURS VALIN
Enseignement Privé à Distance
8, Avenue Henri Peuteuil
94430 Chennevières-sur-Marne
☎ 01 45 76 79 12
Fax : 01 45 93 39 76
Mail : **coursvalin@wanadoo.fr**

CONTRAT ANNUEL N° :

«Parents»
«adresse_1»
«adresse_2»
«CP» «Ville»

Entre les Cours Valin et l'élève :

NOM : **«NOM»** prénom : **«Prénom»** né(e) le : **«date_naissance»**

Adresse : **«adresse_1»** ☎ : **«Téléphone»**
«adresse_2»
«CP» «Ville»

Classe suivie : **«Classe»**

Comment avez vous connu les Cours Valin ?

Matières choisies	Nb. de devoirs	Prix TTC
«Matières1»	«Nb_devoirs1»	
«Matières2»	«Nb_devoirs2»	
«Matières3»	«Nb_devoirs3»	
«Matières4»	«Nb_devoirs4»	
«Matières5»	«Nb_devoirs5»	
«Matières6»	«Nb_devoirs6»	
«Matières7»	«Nb_devoirs7»	
«Matières8»	«Nb_devoirs8»	
«Matières9»	«Nb_devoirs9»	

Envoi des cours par courrier 20 €

Total TTC en € : ,00 €

Chaque matière regroupe un certain nombre de devoirs dont la plupart sont précédés de cours conformes aux instructions officielles. A travers les devoirs, les élèves sont évalués sur tous les points essentiels des programmes. Des professeurs expérimentés assurent le suivi pédagogique par leurs corrections détaillées et leurs conseils téléphoniques. Un corrigé type est joint à la correction dans de nombreuses matières pour les classes du collège et du lycée. Pour chaque devoir, vous devez joindre une enveloppe suffisamment affranchie pour le retour de ce dernier si vous utilisez les services postaux ; toutefois tous nos professeurs sont équipés pour recevoir vos devoirs par internet. Un bulletin de notes est adressé aux familles en fin de trimestre.
Concernant le règlement des cours, il est convenu ce qui suit :
30% du montant total des cours à l'inscription, soit : ,00 €
Le solde d'un montant de ,00 € en versements de ,00 € aux dates suivantes :

le

Article L444-8 du Code de l'éducation :
A peine de nullité, le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de 7 jours après sa réception. Le contrat peut être résilié par l'élève, ou son représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité.
Jusqu'à l'expiration d'un délai de 3 mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par l'élève moyennant une indemnité dont le montant ne saurait excéder 30% du prix du contrat, fournitures non comprises. Les sommes déjà versées peuvent être retenues à due concurrence. Les livres, objets ou matériels dont le contrat prévoyait la fourniture à l'élève et qui ont été effectivement livrés à la date de la résiliation, restent acquis pour la valeur estimée au contrat.
Il ne peut être payé par anticipation plus de 30% du prix convenu, fournitures non comprises.

Est joint à ce contrat : l'information concernant le droit de rétractation ainsi que le formulaire de rétractation

Chennevières, le jeudi 23 novembre 2017

La Directrice
G. VALIN



Les parents (ou l'élève majeur)
(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)